

tionnement et d'utilisation de la main-d'œuvre, Budget supplémentaire (A) pour l'année financière se terminant le 31 mars 1973, soit agréé.

M. l'Orateur: Plaît-il à la Chambre d'adopter ladite motion?

Des voix: D'accord.

M. Nielsen: Monsieur l'Orateur, si nous mettions aux voix simultanément les motions faisant l'objet d'un avis d'opposition et que nous les adoptions toutes ensemble, et qu'ensuite nous mettions simultanément aux voix les crédits ne faisant l'objet d'aucune opposition et que nous les adoptions, cela pourrait peut-être quelque peu accélérer les choses.

M. l'Orateur: Étant donné que la Chambre est saisie de ce crédit, puis-je demander s'il plaît à celle-ci d'adopter ladite motion?

Des voix: D'accord.

(La motion est adoptée.)

M. l'Orateur: Est-il entendu que la présidence peut mettre aux voix les motions n^{os} 1, 4, 5 et 9 maintenant?

Des voix: D'accord.

MOTION TENDANT À L'ADOPTION DU CRÉDIT 1a,
MINISTÈRE DES FINANCES, DES CRÉDITS 15a ET L30a,
MINISTÈRE DE LA MAIN-D'ŒUVRE ET DE L'IMMIGRATION,
AINSI QUE DU CRÉDIT 5a, CONSEIL DU TRÉSOR

L'hon. Allan J. MacEachen, au nom de l'honorable M. Drury, propose:

Que le crédit 1a, au montant de \$200,000 du ministère des Finances, pour le Programme des politiques financières et économiques—Dépenses de programme, Budget supplémentaire (A) pour l'année financière se terminant le 31 mars 1973, soit agréé.

Que le crédit 15a, au montant de \$5,475,000 du ministère de la Main-d'œuvre et de l'Immigration, pour le Programme d'immigration—Dépenses de programme, Budget supplémentaire (A) pour l'année financière se terminant le 31 mars 1973, soit agréé.

Que le crédit L30a, au montant de \$454,000,000 du ministère de la Main-d'œuvre et de l'Immigration, pour le Programme d'administration, Commission d'assurance-chômage, Budget supplémentaire (A) pour l'année financière se terminant le 31 mars 1973, soit agréé.

Que le crédit 5a, au montant de \$60,000,000 du Conseil du Trésor—Éventualités du gouvernement, Budget supplémentaire (A) pour l'année financière se terminant le 31 mars 1973, soit agréé.

M. l'Orateur: Plaît-il à la Chambre d'adopter ladite motion?

Des voix: D'accord.

(La motion est adoptée.)

MOTION TENDANT À L'ADOPTION DU BUDGET
SUPPLÉMENTAIRE (A)

L'hon. Allan J. MacEachen, au nom de l'honorable M. Drury, propose:

Que le budget supplémentaire (A) pour l'année financière se terminant le 31 mars 1973, déposé à la Chambre le 8 janvier 1973, sauf pour les crédits déjà adoptés, soit adopté.

M. l'Orateur: Plaît-il à la Chambre d'adopter ladite motion?

Des voix: D'accord.

(La motion est adoptée.)

Subsides

Après quoi l'hon. M. MacEachen, au nom de l'honorable M. Drury, demande à présenter le bill C-141, accordant à Sa Majesté certaines sommes pour le service public de l'année financière se terminant le 31 mars 1973.

(La motion est adoptée et le bill est lu pour la 1^{re} fois.)

M. l'Orateur: Quand le bill sera-t-il lu pour la deuxième fois?

M. Knowles (Winnipeg-Nord-Centre): Monsieur l'Orateur, tout le monde est d'accord, je crois, pour qu'on le lise maintenant. Est-il imprimé et peut-on le distribuer?

M. l'Orateur: D'après mes renseignements, des exemplaires sont disponibles déjà ou le seront sous peu. D'autre part, on est en train de se renseigner pour confirmer la chose.

L'hon. Allan J. MacEachen (au nom de M. Drury) propose que le bill C-141, accordant à Sa Majesté certaines sommes pour le service public de l'année financière se terminant le 31 mars 1973, soit lu pour la 2^e fois et renvoyé au comité des subsides.

• (1530)

L'hon. Robert L. Stanfield (chef de l'opposition): Monsieur l'Orateur, je prends la parole non pas pour faire opposition à la motion mais pour formuler quelques remarques tout à fait dénuées d'esprit de parti ou de controverse à l'égard du bill, notamment sur deux aspects du chômage, les travaux d'hiver et les programmes d'initiatives locales instaurés pour réduire le chômage. Évidemment, je le répète, je ne me propose pas de m'opposer aux mesures qui s'inscrivent dans le programme des travaux d'hiver. J'ai toujours soutenu que dans un pays comme le Canada, il faut des programmes spéciaux d'emploi d'hiver, afin d'atténuer dans une certaine mesure le chômage courant pendant l'hiver au Canada. Bien sûr, les programmes de travaux d'hiver ont vu le jour sous le gouvernement de mon très hon. ami, le député de Prince-Albert (M. Diefenbaker). Je dois avouer, à propos des crédits supplémentaires sous cette rubrique, que lorsque le gouvernement actuel a annoncé, en décembre ou à la fin de novembre, qu'il allait se lancer dans un programme de travaux d'hiver, j'ai été un peu surpris, puisque depuis au moins deux ou trois ans, il condamnait l'idée d'un programme de travaux d'hiver pour le Canada.

Deuxièmement, je dois dire que le gouvernement a annoncé ce programme remarquablement tard, s'il voulait qu'il porte fruit cet hiver, après s'être constamment défendu de vouloir s'engager cet hiver dans un programme quelconque. Je dois donc forcément conclure que le programme annoncé était le résultat d'une conversion de quelque sorte et certainement pas le fruit de la conviction. Troisièmement, soit dit en passant, qu'après trois années de gouvernement, présenter ce programme par la voie d'un budget supplémentaire me semble un procédé plutôt étrange. Mais je veux, surtout souligner, et aussi fermement que je le puis, que le programme des travaux d'hiver et les crédits supplémentaires votés en faveur des programmes d'initiatives locales ne remplacent certainement pas un niveau suffisant d'emploi au Canada, fondé sur un taux annuel et des considérations applicables à l'année. Ces programmes ne sont qu'un supplément pour contrebalancer des conditions et un chômage saisonniers, mais ne sauraient aucunement remplacer un programme approprié visant à créer des possibilités d'emploi dans notre pays.